



École Supérieure d'Informatique et de Communication

GUIDE VAE

Validation des acquis de l'expérience

Faire reconnaître son expérience

Comprendre la démarche, préparer son dossier, se présenter devant le jury et construire la suite de son parcours avec un accompagnement personnalisé.

Version 3 - juillet 2026

Informations sur ESIC

ESIC - École Supérieure d'Informatique et de Communication

- 36/38 avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff
- Téléphone : 01 53 90 15 20
- Courriel : esic@esic-online.com
- SIRET : 453 035 230 00094
- Déclaration d'activité : 11 92 155 00 92 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- Certification Qualiopi n° B02671, délivrée par ICPF, valide du 2 décembre 2024 au 1er décembre 2027.

Sommaire

1. Introduction
2. Comprendre la VAE
3. Éligibilité et conditions
4. Le parcours VAE étape par étape
5. Les diplômes de l'Éducation nationale
6. Les modules d'accompagnement ESIC
7. Les engagements réciproques
8. L'accompagnement et le suivi par ESIC
9. Accessibilité, difficultés et réclamations
10. Ressources, glossaire et questions fréquentes
11. Pour démarrer votre projet

1. Introduction

Ce guide présente de manière claire et structurée la démarche de Validation des acquis de l'expérience proposée par ESIC. Il vous aide à comprendre le fonctionnement général de la VAE, à identifier les principales étapes du parcours et à situer le rôle d'ESIC dans votre accompagnement.

Il constitue un document d'information générale. Il ne remplace ni l'analyse individualisée de votre situation, ni les informations officielles du certificateur, du DAVA ou de France VAE. Les règles, calendriers et modalités d'évaluation peuvent varier selon la certification visée.

Deux objectifs

Vous informer sur la démarche et vous orienter vers un parcours cohérent avec votre expérience, votre projet professionnel et la certification recherchée.

2. Comprendre la VAE

2.1 Définition

La Validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle à partir de compétences acquises au cours de votre parcours.

- activité salariée ou non salariée
- activité bénévole ou volontaire
- mandat électif ou engagement associatif
- responsabilités exercées dans un cadre personnel, notamment comme aidant
- autres expériences en rapport direct avec la certification visée

La VAE ne consiste pas seulement à prouver que vous avez de l'expérience. Vous devez analyser votre parcours, décrire des situations concrètes et montrer en quoi vos activités correspondent aux compétences attendues.

2.2 Les objectifs de la démarche

- faire reconnaître officiellement votre expérience
- sécuriser votre parcours professionnel
- évoluer dans votre emploi
- préparer une mobilité ou une reconversion
- renforcer votre légitimité dans une fonction
- obtenir une certification cohérente avec vos compétences réelles

2.3 Le cadre actuel

La VAE s'inscrit dans un cadre réglementé. Dans le parcours relevant de France VAE, il n'existe plus de condition générale de durée minimale d'expérience. L'élément déterminant est le rapport direct entre les activités exercées et le référentiel de la certification visée.

Certaines certifications peuvent toutefois prévoir des conditions particulières. Elles sont vérifiées avant l'entrée dans le parcours.

2.4 Le rôle de France VAE

France VAE est le service public numérique dédié à la VAE. Lorsque la certification relève de ce dispositif, la plateforme permet notamment de rechercher une certification, déposer une candidature, choisir un accompagnateur et suivre les principales étapes du parcours.

France VAE ne remplace ni votre implication personnelle, ni l'accompagnateur, ni le certificateur. Le certificateur reste seul compétent pour statuer sur la recevabilité et organiser l'évaluation.

2.5 Avec ou sans accompagnement

L'accompagnement n'est pas toujours obligatoire. Il constitue cependant un appui utile pour clarifier votre projet, comprendre les attendus, analyser votre expérience, structurer votre dossier et préparer le jury.

3. Éligibilité et conditions

3.1 Vérifier la cohérence du projet

- Votre expérience correspond-elle aux activités du référentiel ?
- La certification est-elle accessible par la VAE ?
- Le niveau de la certification correspond-il à vos responsabilités ?
- Votre projet professionnel est-il suffisamment défini ?
- Disposez-vous du temps nécessaire pour avancer régulièrement ?

ESIC réalise une première analyse de cohérence. Cette analyse ne constitue pas une décision officielle de recevabilité, qui appartient au certificateur ou au service académique compétent.

3.2 Choisir la certification adaptée

Le choix ne doit pas reposer uniquement sur l'intitulé d'un métier ou d'un diplôme. Il faut comparer vos activités, votre autonomie, vos responsabilités et vos résultats avec les attendus du référentiel.

3.3 Points de vigilance

- La VAE demande un investissement personnel régulier.
- Le candidat reste l'auteur de son dossier.
- Les délais de recevabilité et de jury dépendent du certificateur.
- L'obtention de la certification ne peut jamais être garantie.
- Le financement doit être sécurisé avant le démarrage de la prestation.

4. Le parcours VAE étape par étape

4.1 Définir son projet

Clarifier ce que vous souhaitez faire reconnaître, pourquoi vous engagez la démarche et quelle certification paraît cohérente.

4.2 Déposer sa candidature

Lorsque la certification relève de France VAE, la candidature est déposée sur la plateforme. Pour d'autres certifications, la procédure est organisée par le certificateur ou le service compétent.

4.3 Réaliser l'entretien de découverte

ESIC analyse votre situation, vos objectifs, votre expérience, vos contraintes, votre autonomie et vos besoins particuliers.

4.4 Préparer le dossier de faisabilité ou de recevabilité

ESIC vous aide à présenter votre parcours, sélectionner les expériences pertinentes et réunir les justificatifs demandés.

4.5 Obtenir la décision de recevabilité

Le certificateur examine la demande. Une décision favorable permet de poursuivre la démarche mais ne préjuge pas de la validation finale.

4.6 Organiser le financement

Selon votre situation, plusieurs solutions peuvent être envisagées : CPF, employeur, OPCO, France Travail, financement public ou personnel.

4.7 Préparer le dossier de validation

Vous décrivez vos activités, responsabilités, méthodes, décisions et résultats afin de démontrer les compétences acquises.

4.8 Préparer le jury

ESIC vous aide à comprendre les attentes, structurer votre présentation, travailler votre posture et vous entraîner aux questions.

4.9 Analyser la décision

Le jury peut prononcer une validation totale, partielle ou une absence de validation. Un entretien post-jury permet de définir les suites utiles.

5. Les diplômes de l'Éducation nationale

La VAE peut permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel délivré par le ministère de l'Éducation nationale, lorsque l'expérience du candidat présente un rapport direct avec les activités et compétences du diplôme visé.

5.1 Diplômes concernés

- certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- baccalauréat professionnel
- brevet professionnel (BP)
- certificat de spécialisation
- brevet de technicien supérieur (BTS)
- diplômes professionnels relevant d'une gestion académique, selon les règles applicables

5.2 Le rôle du DAVA

Le Dispositif académique de validation des acquis est l'interlocuteur institutionnel pour les diplômes de l'Éducation nationale. Selon l'organisation académique, il contribue à l'information, à l'étude personnalisée, à l'instruction de la recevabilité, à l'organisation du jury et à la notification des résultats.

5.3 Le rôle d'ESIC

ESIC intervient comme organisme accompagnateur. ESIC ne délivre pas le diplôme et ne décide ni de la recevabilité ni de la validation.

- analyse du parcours et du projet
- aide à la compréhension du référentiel
- préparation du livret 1 ou dossier de recevabilité
- accompagnement à la rédaction du livret 2 ou dossier de validation
- sélection et organisation des preuves
- préparation et simulation de l'entretien avec le jury
- analyse de la décision et plan d'action post-jury

5.4 Livret 1 et livret 2

Le livret 1, ou dossier de recevabilité, permet au service compétent de vérifier le rapport entre votre expérience et le diplôme demandé. Le livret 2, ou dossier de validation, présente de manière détaillée vos activités et les compétences acquises.

Même valeur du diplôme

Un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur que le même diplôme obtenu par la formation ou l'examen.

6. Les modules d'accompagnement ESIC

L'accompagnement est modulaire et individualisé. Les modules sont mobilisés selon la certification, l'avancement du candidat, son niveau d'autonomie et les exigences du certificateur.

Module	Modalité	Durée	Objectif	Contenu
M0 - Entretien de découverte	Individuel	1 h	Comprendre la demande et poser le cadre du parcours.	Analyse du projet, motivations, contraintes, besoins, financement et premières orientations.
M1 - Sensibilisation à la VAE	Individuel ou collectif	1 h	Comprendre les enjeux et les étapes.	Cadre général, acteurs, exigences, rôles et questions-réponses.
M2 - Analyse du parcours	Individuel	2 h	Repérer les expériences et compétences pertinentes.	Analyse du CV, responsabilités, réalisations, points forts et écarts.
M3 - Faisabilité : compréhension	Individuel ou collectif	1 h	Comprendre le dossier de faisabilité ou livret 1.	Structure, fonction, informations attendues et pièces à préparer.
M4 - Faisabilité : rédaction	Individuel	2 h	Préparer le dossier de faisabilité.	Travail guidé, formulation, cohérence, relecture et finalisation.
M5 - Validation : compréhension	Individuel ou collectif	2 h	Comprendre le dossier de validation ou livret 2.	Attentes du certificateur, logique de démonstration et choix des expériences.
M6 - Validation : rédaction	Individuel	8 h	Formaliser les expériences et compétences.	Description des activités, responsabilités, méthodes, résultats, preuves et relecture critique.
M7 - Jury : compréhension	Individuel ou collectif	1 h	Comprendre les attentes de l'évaluation.	Rôle du jury, critères, déroulement et points de vigilance.
M8 - Jury : entraînement	Individuel	2 h	Préparer concrètement l'entretien.	Présentation, posture, simulation, questions-réponses et gestion du stress.
M9 - Analyse post-jury	Individuel ou collectif	2 h	Comprendre la décision.	Lecture des résultats, écarts, préconisations et options possibles.
M10 - Plan d'action	Individuel	2 h	Construire la suite du parcours.	Valorisation de la validation ou actions complémentaires après validation partielle.

Le volume total et la combinaison des modules sont définis dans le programme, le devis et la convention d'accompagnement. Les durées ci-dessus constituent une trame de référence et peuvent être adaptées au besoin.

7. Les engagements réciproques

7.1 Les engagements d'ESIC

- fournir une information claire sur la démarche
- analyser le besoin et le projet
- contractualiser les objectifs et modalités
- mettre à disposition un accompagnateur compétent
- proposer une feuille de route et un calendrier

- apporter une aide méthodologique sans rédiger à la place du candidat
- suivre la progression et adapter le parcours si nécessaire
- respecter la confidentialité et la neutralité
- communiquer les informations reçues du certificateur
- proposer un bilan en fin de prestation

7.2 Les engagements du bénéficiaire

- participer activement aux rendez-vous
- transmettre des informations sincères et vérifiables
- réaliser le travail personnel convenu
- rechercher et organiser les preuves
- respecter les échéances
- prévenir rapidement en cas de difficulté ou d'absence
- rester l'auteur de son dossier
- respecter les consignes du certificateur
- se présenter aux évaluations prévues

8. L'accompagnement et le suivi par ESIC

8.1 Accueil et information

Un premier échange permet de présenter votre situation, poser vos questions et comprendre le cadre général de la démarche.

8.2 Accompagnement méthodologique

L'accompagnateur vous apporte une méthode, des repères et un retour personnalisé. Il ne réalise pas le dossier à votre place.

8.3 Suivi de la progression

Un dossier de suivi trace les objectifs, rendez-vous, travaux, heures réalisées, points de vigilance, adaptations, préparation au jury et suites du parcours.

8.4 Préparation au jury

La préparation peut inclure une présentation structurée, des simulations, des questions-réponses, un travail sur la posture et un retour personnalisé.

8.5 Accompagnement post-jury

Après le jury, ESIC peut vous aider à comprendre la décision, valoriser une validation totale ou construire un plan d'action en cas de validation partielle ou d'absence de validation.

9. Accessibilité, difficultés et réclamations

9.1 Accessibilité et handicap

ESIC étudie les besoins des personnes en situation de handicap afin de rechercher les adaptations possibles : rythme, supports, outils, modalités de communication, présentiel ou distanciel, préparation au jury et coordination avec le certificateur.

Contact handicap

Référente handicap : mcmaudire@esic-online.com - 01 53 90 15 20

9.2 Difficultés et interruptions

Toute difficulté doit être signalée rapidement. Un échange est organisé afin d'identifier les causes, ajuster le rythme, envisager un report ou proposer une orientation adaptée.

9.3 Réclamations

Une réclamation peut être adressée à qualite@esic-online.com en indiquant dans l'objet : Réclamation VAE. Elle est traitée selon la procédure qualité d'ESIC.

10. Ressources, glossaire et questions fréquentes

10.1 Ressources mises à disposition

- guide VAE
- support d'information sur les étapes
- référentiel de la certification
- trames d'analyse de l'expérience
- outils de repérage des compétences et des preuves
- supports de rédaction
- grille de préparation au jury
- espace documentaire ou extranet
- consignes transmises par le certificateur

10.2 Glossaire

Accompagnement : Appui méthodologique destiné à structurer le parcours, analyser l'expérience, préparer le dossier et le jury.

Certificateur : Organisme habilité à délivrer la certification et à organiser l'évaluation.

DAVA : Dispositif académique de validation des acquis pour les diplômes de l'Éducation nationale.

Dossier de faisabilité / recevabilité : Document permettant au certificateur d'examiner si la demande peut poursuivre le parcours.

Dossier de validation : Document dans lequel le candidat décrit ses activités et démontre les compétences acquises.

France VAE : Service public numérique dédié à la VAE pour les certifications intégrées au dispositif.

Jury : Instance qui apprécie la correspondance entre les acquis présentés et les exigences de la certification.

Validation partielle : Décision reconnaissant seulement une partie des blocs ou compétences attendus.

Validation totale : Décision permettant l'obtention complète de la certification.

10.3 Questions fréquentes

Une année d'expérience est-elle obligatoire ?

Non. Il n'existe pas de durée minimale générale. L'expérience doit toutefois être directement liée au référentiel.

ESIC décide-t-il de la recevabilité ?

Non. ESIC réalise une analyse préalable et accompagne le dossier. La décision appartient au certificateur ou au service académique compétent.

ESIC garantit-il la certification ?

Non. La décision appartient au jury.

La VAE peut-elle être réalisée à distance ?

Oui lorsque la situation du candidat et les exigences du certificateur le permettent. Le jury peut néanmoins nécessiter un déplacement.

Combien de temps dure le parcours ?

La durée dépend de la certification, du rythme de travail, de la recevabilité et du calendrier des jurys.

Que se passe-t-il après une validation partielle ?

Un plan d'action peut prévoir une expérience complémentaire, une formation ciblée ou une nouvelle présentation.

10.4 Liens utiles

Portail officiel de la VAE vae.gouv.fr

Le site officiel du gouvernement français dédié à la VAE. Il fournit des informations détaillées sur le processus, les étapes à suivre, et les certifications accessibles.

CÉREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) cereq.fr

Organisme public d'études et de recherche spécialisé dans les questions de formation, d'emploi, et de qualification.

France Compétences francecompetences.fr

Établissement public administratif en charge de la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France.

Le Guide Pratique de la VAE vae.gouv.fr/guide-pratique

Guide officiel fournissant une vue d'ensemble du processus VAE, étape par étape.

Réseau des Carif-Oref reseau.intercariforef.org

Réseau des Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et des Observatoires régionaux emploi-formation (Oref).

Fongecif CPRI (Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux) transitionspro.fr/

Les associations Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconvertir. Elles sont présentes dans chaque région, coordonnées par l'association paritaire nationale Certif Pro, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) onisep.fr

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale proposant des informations sur les métiers, les formations, et les établissements.

11. Pour démarrer votre projet

Un entretien de découverte permet d'analyser votre expérience, la certification envisagée, vos premières preuves, vos objectifs, votre autonomie, vos contraintes et les possibilités de financement.

Demander un diagnostic VAE

Téléphone : 01 53 90 15 20

Courriel : esic@esic-online.com

Adresse : 36/38 avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff

Ce diagnostic ne vaut ni recevabilité ni garantie de validation. Il permet de vérifier la cohérence de la démarche et de vous proposer un parcours adapté.

Votre expérience a de la valeur. Donnez-lui une reconnaissance officielle.